



Agir avec son corps - Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège 2019

publié le 04/03/2019 - mis à jour le 08/03/2019

Article proposé par Jean Paul Bernard, CPD EPS

Descriptif :

Du 13 au 17 mai 2019 a lieu la Semaine nationale de la marche et du vélo. Elle s'adresse aux élèves de l'école maternelle au collège.

Objectifs : sensibiliser les jeunes à ces modes de déplacement et promouvoir leur usage dans les pratiques quotidiennes.

Sommaire :

- Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège 2019

● Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège 2019

 [Semaine nationale de la marche et du vélo - Mobilités citoyennes](#) (HTML de 12.6 ko)



La « Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège » est organisée par le ministère de l'éducation nationale, dans le cadre du Plan national d'action « mobilités actives » porté par le ministère de la transition écologique et solidaire et avec la participation du ministère de l'intérieur.

La mobilité active réunit tous les modes de déplacement où la force motrice est humaine notamment le vélo et la marche.

La « Semaine nationale de la marche et du vélo » vise à sensibiliser les élèves des écoles primaires et des collèges à l'intérêt du vélo et de la marche et à promouvoir ces modes actifs de déplacement dans les pratiques quotidiennes.

Il s'agit de faire en sorte que le jeune élève devienne, au fil de son autonomie grandissante, un citoyen responsable également en matière de mobilité.

L'équipe pédagogique définit à l'échelle d'une ou plusieurs classes, sur le temps scolaire, une ou plusieurs actions, sur une ou plusieurs journées, durant la semaine du 13 au 17 mai 2019.

En amont, de cette manifestation, les équipes peuvent conduire, tout au long de l'année, des actions pédagogiques transversales dans les domaines de l'éducation à la santé, à la citoyenneté, à l'environnement et au développement durable, ainsi qu'à la sécurité routière.

La participation à cette manifestation peut prendre la forme d'un projet d'actions valorisant les bienfaits de l'usage du vélo et de la marche pour la santé et l'environnement :

- découverte de son environnement proche ;
- activités pratiques de maîtrise du vélo ou de son entretien ;
- activités de sensibilisation à la sécurité routière.

Ces actions s'intègrent pleinement dans une éducation aux comportements responsables, dans le cadre de

l'éducation à la santé, à la sécurité, au développement durable ainsi que dans le parcours citoyen.

Les élèves peuvent en effet aborder, à travers la question des règles de la vie collective, les droits et les obligations des citoyens, dans le cadre de l'enseignement moral et civique (EMC). L'ESR (éducation à la sécurité routière) permet également la valorisation d'approches pédagogiques d'éducation à la santé qui alimentent le parcours éducatif de santé.

Au-delà, la thématique du vélo et de son usage peut être un moyen de favoriser des actions intégrées au parcours d'éducation artistique et culturelle, par l'étude d'œuvres d'arts, de films, de poésies ou de chansons, d'albums de littérature de jeunesse. Elle peut permettre de développer les compétences des élèves en matière d'éducation aux médias.

Pour les écoles, en dehors des classes qui pratiquent déjà ce type d'activité, il convient dans tous les cas de se rapprocher du conseiller pédagogique de circonscription : les choix possibles de lieux de pratique et de déplacements sont différents selon le cycle concerné.

Les espaces protégés (école, allées, parc, etc.) sont utilisables dès le cycle 1. Pour des questions de sécurité liées à la bonne maîtrise du vélo et des règles de conduite, la circulation sur des voies publiques ouvertes à la circulation (rue, routes à trafic modéré, etc.) sera privilégiée en fin de cycle 2 ou en cycle 3.

Le port d'un casque conforme aux normes en vigueur est obligatoire pour toute activité cyclisme, dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement et en dehors.

L'usage du casque correctement porté et attaché fait également partie des comportements à faire acquérir aux élèves. Il est donc recommandé à ce titre pour toute pratique du vélo, même lorsqu'elle s'effectue dans l'espace scolaire. Les adultes de l'encadrement montrent aux élèves l'importance de cet équipement en s'astreignant eux-mêmes au port du casque.